|  |  |
| --- | --- |
| Lettres contre l’oubli - 1/2 | Octobre 2020 |
| Justice pour une victime de violences domestiques |
| Mozambique |
| Josina Machel |

|  |
| --- |
| Le 17 octobre 2015, Josina Machel a été violemment agressée par son partenaire au moment des faits, Rofino Licuco, et souffre depuis d’une perte de la vision de l’œil droit. En février 2017, son agresseur a été déclaré coupable de graves violences physiques et psychologiques au titre des articles 246(b), 171(e) et 247(i) du Code pénal mozambicain par le tribunal de district de Ka-Pfumu. Il a été condamné à trois ans et quatre mois de prison, peine assortie d’un sursis à condition qu’il verse 2'800’000 dollars des États-Unis de dommages et intérêts.Le 12 juin 2020, l’affaire a été jugée en appel devant la deuxième chambre pénale du tribunal judiciaire de Maputo, la capitale du Mozambique, qui a annulé la déclaration de culpabilité au motif que les preuves étaient insuffisantes. Les magistrats ont estimé que les éléments médicaux attestant de l’agression n’étaient pas crédibles et que les SMS envoyés par Rofino après celle-ci témoignaient davantage de la «préoccupation» d’un ami que d’une reconnaissance de culpabilité. Ils ont également souligné l’absence de témoins pour corroborer les faits de violence physique et psychologique ajoutant que, à la lumière des éléments médicaux produits, il ne pouvait être exclu que la blessure de Josina fasse suite à une «simple chute» ou à un «objet contendant». Le 5 août 2020, Josina a saisi la Cour suprême du Mozambique, qui devrait rendre une décision très prochainement.Après son agression en octobre 2015, Josina a été la cible d’une campagne d’intimidation et de harcèlement destinée à la dissuader de porter plainte contre Rofino. En juillet 2016, une vitre de la voiture d’une de ses amies a été brisée alors qu’elles se trouvaient dans un restaurant dans le centre de Maputo, et une lettre de menaces a été déposée dans le véhicule à l’intention de Josina. La dernière manœuvre d’intimidation la visant remonte au 12 août 2020: Josina a reçu une lettre de la part des avocats de Rofino, la mettant en garde et lui enjoignant de ne plus mentionner leur client, ni d’utiliser son nom dans des documents électroniques ou papier, des enregistrements ou du matériel de campagne.Josina Machel est une défenseure des droits humains bien connue: elle est la fille de Graça Machel, célèbre militante des droits des femmes et des enfants, et de Samora Machel, premier président du Mozambique, et la belle-fille de Nelson Mandela. |

|  |
| --- |
| Proposition et revendications en français |
| Veuillez **écrire une lettre courtoise** en portugais, anglais ou français **au ministre de la Justice** et au président. Appel et cibles :veiller à ce que l’agression dont a été victime Josina Machel fasse l’objet d’un procès impartial et indépendant, satisfaisant aux normes internationales d’équité et amenant l’auteur de cette agression à répondre de ses actes;créer un environnement sûr et favorable permettant à Josina Machel d’exercer ses activités et de vivre sans crainte d’agression, d’intimidation ni de harcèlement;prendre immédiatement des mesures pour ouvrir sans délai une enquête indépendante et impartiale sur les menaces et la tactique d’intimidation utilisées contre Josina pour tenter de la réduire au silence. |
|  |
| **🡪 Formule d’appel, Minsitre de la Justice**: Madame la Ministre, |
| **🡪 Formule d’appel, Président**: Monsieur le Président de la République, |
|  |
| **🡪** Vous trouverez deux **modèles de lettre en français** **sur le pages 3 et 4.** |

**🡪** Un **modèle de lettre en anglais** est à disposition **sur notre site web** : <https://www.amnesty.ch/fr/participer/ecrire-des-lettres/lettres-contre-l-oubli/docs>

**🡪** **Taxe postale:** Europe: CHF 1.50 / autres pays: CHF 2.00

|  |  |
| --- | --- |
| Lettre courtoise À | Copie À |
| Cible principale:Ministre de la JusticeMme Helena KidaAv. Julius Nyerere, 33MaputoMozambiqueE-mail: mjcr@mjcr.gov.mz  | Ambassade de la République du MozambiqueChemin Louis-Dunant 17, 2ème étage1202 GenèveE-mail: mission.mozambique@bluewin.ch |
|  |
| Cible secondaire (courrier envoyé à son bureau uniquement):Président de la République du Mozambique – M. Filipe Jacinto NyusiAvenida Julius Nyerere, PABX 2000, Maputo, MozambiqueFacebook (@NyusiConfioemti)Twitter (@FNyusi) |

|  |  |
| --- | --- |
| Lettres contre l’oubli -2/2 | Octobre 2020 |
| Un prisonnier d'opinion doit être libéré |
| Bangladesh |
| Shafiqul Islam Kajol |

|  |
| --- |
| Shafiqul Islam Kajol, photographe et rédacteur en chef d’un journal bangladais, risque d’être maintenu en détention provisoire pour une durée indéterminée au titre des dispositions draconiennes de la Loi sur la sécurité numérique. Selon les informations dont dispose Amnesty International, il aurait été soumis à une disparition forcée le 10 mars 2020, alors qu’il quittait la rédaction de son journal; au moins trois hommes non identifiés ont été vus en train de s’approcher de la moto du journaliste stationnée devant la rédaction pour la trafiquer, juste avant qu’on l’ait vu démarrer la moto et quitter les lieux.Shafiqul Islam Kajol semble être détenu uniquement pour avoir exercé son droit à la liberté d’expression. C’est un prisonnier d’opinion, qui doit être libéré immédiatement et sans condition. Par ailleurs, les autorités bangladaises doivent enquêter sur les allégations selon lesquelles il a été soumis à une disparition forcée.La prison centrale de Dacca (*upazila* [sous-district] de Keraniganj), où est incarcéré cet homme, abrite 10’000 détenus alors qu’elle est prévue pour accueillir 4’097 personnes. L’administration pénitentiaire a indiqué ne pas être en mesure de placer en quarantaine les nouvelles personnes incarcérées, qui risquent d’avoir été exposées au COVID-19. Au lieu de réduire la population carcérale à des fins de protection contre la propagation de la pandémie de COVID-19, les autorités exposent au virus Shafiqul Islam Kajol et d’autres personnes, emprisonnés pour le simple fait d’avoir exercé leur droit à la liberté d’expression. |

|  |
| --- |
| Proposition et revendications en français |
| Veuillez **écrire une lettre courtoise** en bengalsi, anglais ou **français à la Première ministre du Bangladesh** pour lui demander d’ordonner au ministre de l’Intérieur et au ministre du Droit, de la Justice et des Affaires parlementaires de relâcher Shafiqul Islam Kajol immédiatement et sans condition, et de clore toutes les enquêtes ouvertes contre lui. |
|  |
| **🡪 Formule d’appel** : Madame la Première ministre, |
|  |
| **🡪** Vous trouverez un **modèle de lettre en français** **à la page 5.** |

**🡪** Un **modèle de lettre en anglais** est à disposition **sur notre site web** : <https://www.amnesty.ch/fr/participer/ecrire-des-lettres/lettres-contre-l-oubli/docs>

**🡪 Taxe postale:** Europe: CHF 1.50 / autres pays: CHF 2.00

|  |  |
| --- | --- |
| Lettre courtoise À | Copie À |
| Première ministre du Bangladesh, Mme Sheikh Hasina:Ms. Sheikh Hasina, MPPrime Minister’s OfficeOld Sangsad BhabanTejgaonDhaka-1215BangladeshFax: +88-02-55029418E-mail: ps1topm@pmo.gov.bd ; psecy@pmo.gov.bd  | Ambassade de la République populaire du BangladeshRue de Lausanne 651202 GenèveFax: 022 738 46 16E-mail: permanentmission.geneva@mofa.gov.bd  |

Expéditeur:

Ministre de la Justice

Mme Helena Kida

Av. Julius Nyerere, 33

Maputo

Mozambique

 Lieu et date :

Concerne : Josina Machel

Madame la Ministre,

Le 17 octobre 2015, Josina Machel a été violemment agressée par son partenaire au moment des faits, Rofino Licuco, et souffre depuis d’une perte de la vision de l’œil droit. En février 2017, son agresseur a été déclaré coupable de graves violences physiques et psychologiques au titre des articles 246(b), 171(e) et 247(i) du Code pénal mozambicain par le tribunal de district de Ka-Pfumu. Il a été condamné à trois ans et quatre mois de prison, peine assortie d’un sursis à condition qu’il verse 2'800’000 dollars des États-Unis de dommages et intérêts.

Le 12 juin 2020, l’affaire a été jugée en appel devant la deuxième chambre pénale du tribunal judiciaire de Maputo, la capitale du Mozambique, qui a annulé la déclaration de culpabilité au motif que les preuves étaient insuffisantes. Les magistrats ont estimé que les éléments médicaux attestant de l’agression n’étaient pas crédibles et que les SMS envoyés par Rofino après celle-ci témoignaient davantage de la «préoccupation» d’un ami que d’une reconnaissance de culpabilité. Ils ont également souligné l’absence de témoins pour corroborer les faits de violence physique et psychologique ajoutant que, à la lumière des éléments médicaux produits, il ne pouvait être exclu que la blessure de Josina fasse suite à une «simple chute» ou à un «objet contendant». Josina Machel a saisi la Cour suprême du Mozambique, qui devrait rendre une décision très prochainement.

Cette situation me préoccupe beaucoup, et je vous demande, Madame la Ministre, de veiller à ce que l’agression dont a été victime Josina Machel fasse l’objet d’un procès impartial et indépendant, satisfaisant aux normes internationales d’équité et amenant l’auteur de cette agression à répondre de ses actes.

De plus, je vous engage à créer un environnement sûr et favorable permettant à Josina Machel d’exercer ses activités et de vivre sans crainte d’agression, d’intimidation ou de harcèlement;

Finalement, je vous prie de prendre immédiatement des mesures pour ouvrir sans délai une enquête indépendante et impartiale sur les menaces et la tactique d’intimidation utilisées contre Josina pour tenter de la réduire au silence.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l’expression de ma haute considération.

**Copie:**

Ambassade de la République du Mozambique, Chemin Louis-Dunant 17, 2ème étage, 1202 Genève

E-mail: mission.mozambique@bluewin.ch

Expéditeur:

Président de la République du Mozambique

M. Filipe Jacinto Nyusi

Avenida Julius Nyerere, PABX 2000

Maputo

Mozambique

 Lieu et date :

Concerne : Josina Machel

Monsieur le Président de la République,

Le 17 octobre 2015, Josina Machel a été violemment agressée par son partenaire au moment des faits, Rofino Licuco, et souffre depuis d’une perte de la vision de l’œil droit. En février 2017, son agresseur a été déclaré coupable de graves violences physiques et psychologiques au titre des articles 246(b), 171(e) et 247(i) du Code pénal mozambicain par le tribunal de district de Ka-Pfumu. Il a été condamné à trois ans et quatre mois de prison, peine assortie d’un sursis à condition qu’il verse 2'800’000 dollars des États-Unis de dommages et intérêts.

Le 12 juin 2020, l’affaire a été jugée en appel devant la deuxième chambre pénale du tribunal judiciaire de Maputo, la capitale du Mozambique, qui a annulé la déclaration de culpabilité au motif que les preuves étaient insuffisantes. Les magistrats ont estimé que les éléments médicaux attestant de l’agression n’étaient pas crédibles et que les SMS envoyés par Rofino après celle-ci témoignaient davantage de la «préoccupation» d’un ami que d’une reconnaissance de culpabilité. Ils ont également souligné l’absence de témoins pour corroborer les faits de violence physique et psychologique ajoutant que, à la lumière des éléments médicaux produits, il ne pouvait être exclu que la blessure de Josina fasse suite à une «simple chute» ou à un «objet contendant». Josina Machel a saisi la Cour suprême du Mozambique, qui devrait rendre une décision très prochainement.

Cette situation me préoccupe beaucoup, et je vous demande, Monsieur le Président, de veiller à ce que l’agression dont a été victime Josina Machel fasse l’objet d’un procès impartial et indépendant, satisfaisant aux normes internationales d’équité et amenant l’auteur de cette agression à répondre de ses actes.

De plus, je vous engage à créer un environnement sûr et favorable permettant à Josina Machel d’exercer ses activités et de vivre sans crainte d’agression, d’intimidation ou de harcèlement;

Finalement, je vous prie de prendre immédiatement des mesures pour ouvrir sans délai une enquête indépendante et impartiale sur les menaces et la tactique d’intimidation utilisées contre Josina pour tenter de la réduire au silence.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l’expression de ma haute considération.

**Copie:**

Ambassade de la République du Mozambique, Chemin Louis-Dunant 17, 2ème étage, 1202 Genève

E-mail: mission.mozambique@bluewin.ch

Expéditeur:

Ms. Sheikh Hasina, MP

Prime Minister’s Office

Old Sangsad Bhaban

Tejgaon

Dhaka-1215

Bangladesh

 Lieu et date :

Concerne : Shafiqul Islam Kajol

Madame la Première ministre,

Le sort de Shafiqul Islam Kajol me préoccupe beaucoup.

Ce photographe et rédacteur en chef est détenu uniquement pour avoir exercé son droit à la liberté d’expression. C’est un prisonnier d’opinion, qui doit être libéré immédiatement et sans condition.

Je vous demande, Madame la Première ministre, d’ordonner au ministre de l’Intérieur et au ministre du Droit, de la Justice et des Affaires parlementaires de relâcher Shafiqul Islam Kajol immédiatement et sans condition, et de clore toutes les enquêtes ouvertes contre lui.

De plus, les autorités bangladaises doivent enquêter sur les allégations selon lesquelles il a été soumis à une disparition forcée.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame la Première ministre, à l’expression de ma haute considération.

**Copie:**

Ambassade de la République populaire du Bangladesh, Rue de Lausanne 65, 1202 Genève

Fax: 022 738 46 16 / E-mail: permanentmission.geneva@mofa.gov.bd